VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Piano—Meubles de salon, de chambre à coucher et de cuisine, tapis, portraits, etc.

Robert H. Harrison et als vs Mme Barthe Betsay, femme de Frank Betsay et al.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteur—s Bureau 134 rue Carondelet — SAMEDI le 18 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3622 rue Constance, entre les rues Foucher et Antonine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 mars 1903, et signé le 6 mars 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un piano, un lot de meubles de salons, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.—Condition, comptant.

5 avril—5 12 15 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite,

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio, entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie, etc., cour pavée, citerne, hangar, etc., et plus bien décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit ilet, sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, commune au dit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, d'églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1903 et devant payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles, coutumières et autres de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. M. Quintero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District,

James Demourelle and Sons vs Jules Langaroux et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,347—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 23 avril 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 95 [maintenant 1208] bornés par les rues Français, Verin, Union et Force, désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 16 février 1831, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, désignés par les lots numéros 3, 4, 5 et 6 dudit ilet, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Français sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John Watt, avocat pour les plaignants.

20 mars—20 27—av 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Chevaux, Voitures, Buggy, Wagon à ressorts, Coffre-fort en fer, Meubles de bureau, etc.

Frederick Denny vs George A. Schopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,200—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 avril 1903 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 20 avril 1903, à 1:30 heure p. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 4121 rue Magasins, entre les rues Marengo et Milan—

3 voitures,
3 chevaux,
1 wagon à ressorts, 1 buggy et 1 lot de harnais, etc.;
1 lot de meubles de bureau, etc., d'après l'inventaire enregistré.
2 cerveaux, 1 coffre-fort en fer, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James Boyd Grinage et G. G. Kronenberger, avocats pour le plaignant.

8 avril—8 13 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Clarence C. Walters vs E. J. Arnold and Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 69,804—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Gayle, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Edgar M. Cahn R. B. Otero, avocats. 9 avril—9 13 18

Succession de Mlle Josephine Soria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 69,995—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Eugenia Soria, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 15 avril—15 19 24

Succession de John E. Stanley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68,982—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ella Stanley, administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkespiel et Hart, avocats.

10 avril—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, demandant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquel ces deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensemble 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 282, borné par les rues Clouet, Montégut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'ilet No 248; le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quantin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement—Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit ilet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M. Jung, passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus. Louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Rempart.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci dessus neuvièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4017 rue Howard.

Un tiers en plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles, pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés usuels régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire, et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites portions des propriétés enjoncci ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer ou assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à n'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire dans cette Cour un rapport de la vente ou des ventes, et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

respectives, et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devant compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant en recevant la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur la valeur de cela et doit la dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lehmant, femme de Bernard J. Helmke, No 69,465—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, exécuteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci-après: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à cela appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le numéro "sept" sur un plan fait par Isidore & Frémaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4''' de face à la rue Roman, 117' 7" 7''' de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106' 8" 2''' sur la gauche de la ligne, laquelle sépare le lot "huit", et 31' 1" 7" de largeur dans le fond; aussi, au même moment et endroit, un lot d'effets mobiliers (incluant un piano), d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Cotonio, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Algier, dans le Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances, situés dans le faubourg Duverger, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'ilet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875, livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'ilet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana, (autrefois Decatur) Belleville, autrefois Chestnut, et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville (autrefois Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq à la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds dix pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883, Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Indépendance, Royale et Dauphine, désigné par le No trois sur un plan fait par A. Castaing, daté le 9 mars 1857, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds cinq pouces et deux tiers de lignes de face à la rue Indépendance sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1903. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur.
No 846 rue Commune.

N. B. — Un dépôt de 20 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

10 avr—10 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127' 10" 5''', dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lussy.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan fait par L. N. Fonché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

3 av—3 5 12 19 26—mai 3 45

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de F. H. Skidmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Bridges, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lloyd Peevy, avocat.

10 avril—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

Propriété de choix à Carrollton,

Deux jolis Cottages à l'encoignure des rues Adams et Pearl.

Meubles de maison, Mulet et Wagons.

No 70,034—Succession de George Holl.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 avril 1903, pour le compte de ladite succession, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet 56, borné par les rues Pearl, Adams, Commercial et Hillary, désignés comme lots 1, 2 3, sur un plan par W. Forshey, voyer, daté le 4 avril 1853; lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Adams, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Adams et Pearl. Les améliorations comprenant deux cottages résidences, portant les numéros municipaux 431, 433 et 437 rue Adams.

Et à 10:30 A. M., le même jour, sur lesdits lieux—Un lot de meubles de maison, mules, wagons, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Deibel, notaire.

9avril—9 12 19 26—mai 3 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple,

No 1223 rue des Ursulines.

Entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Jules C. Vernay.

No 70,103—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 5 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 1er avril 1903, pour le compte de la succession de Jules C. Vernay, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé, dans l'ilet borné par la rue Ursulines, Chemin du Bayou, les rues St Claude et Tremé, désigné comme lot A, sur un devis par Geo. De Armas, voyer, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Ursulines sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, et est la portion la plus près de la rue Tremé du lot désigné par le No 23. Les améliorations comprennent un joli cottage simple, portant le numéro municipal 1223 rue des Ursulines, et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, à $20 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année courante. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

4 avril—4 5 12 19 26—mai 5

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

MARDI, 21 AVRIL 1903.

LOT DE TERRE DE VALEUR dans le Troisième District, Sur la Rue INDEPENDANCE,

entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Charles Ulmer.

No. 69,779—Cour Civile de District, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteurs, Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 21 avril 1903, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'Hon Fred D. King, juge, daté et signé le 7 avril 1903, et à moi adressé, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Indépendance, Royale et Dauphine, désigné par le No trois sur un plan fait par A. Castaing, daté le 9 mars 1857, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds cinq pouces et deux tiers de lignes de face à la rue Indépendance sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1903. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur.
No 846 rue Commune.

N. B. — Un dépôt de 20 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

10 avr—10 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127' 10" 5''', dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lussy.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan fait par L. N. Fonché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

3 av—3 5 12 19 26—mai 3 45

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de P. H. Skidmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,379—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Bridges, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lloyd Peevy, avocat.

10 avril—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Robert Mellgren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70,199—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

18 avril—1 f

Succession de Fred Link.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,363—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fred Link, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham avocats.

18 avril—1f

Succession de Mme Pauline P. Jacobs

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,403—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. F. Busk, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Cooper & Walshe, avocat. 18 av—18 22 27

Succession de Thomas J. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,647, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Murphy, veuve de Thomas J. Mitchell, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Paul Maloney, Robt J. Maloney, avocats.

18 avril—18 22 27

Succession de Carl C. A. Kurbs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,340—Division B. — Attendu que John Baehr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl C. A. Kurbs, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Joseph Sinai, avocat.

17avril—17 21 26

Succession de Mme Anna E. Jamison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 61,259—Division C—Attendu que Irwin Jamison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna E. Jamison, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Lemarie Jr, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Peter Stiff, avocat.

10 avril—19 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONC